

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3039**

commune (s) : Lyon 8°

objet : ZAC Mermoz - Coordination urbaine générale des travaux et chantiers - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Buna

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 février 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Daclin, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 5 mars 2012**Décision n° B-2012-3039**

commune (s) : Lyon 8°

objet : **ZAC Mermoz - Coordination urbaine générale des travaux et chantiers - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le projet d'aménagement du quartier Mermoz Nord est en cours de réalisation avec les prestations, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, d'un maître d'œuvre des espaces publics et d'un architecte en chef. Les travaux des espaces publics démarreront début 2103.

Parallèlement, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat, bailleur social présent dans le quartier, a démarré ses opérations de réhabilitation, démolitions et constructions.

Le présent marché a pour objet de désigner un prestataire chargé, à l'échelle du périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz Nord, de veiller au bon déroulement et aux bonnes interactions entre les différents chantiers sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, du bailleur social, de promoteurs privés ou encore de concessionnaires, tout en tenant compte des usagers et habitants du quartier.

Il aura pour mission :

- l'établissement d'un organigramme général, le recensement des plans,
- l'organisation des interfaces entre les différents intervenants des chantiers, le contrôle de l'avancement général des travaux,
- l'établissement des plannings directeurs et alerter la maîtrise d'ouvrage en cas de blocages ou conflits,
- l'anticipation des informations et communications sur le déroulement des chantiers.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la coordination urbaine générale des travaux et chantiers de la ZAC Mermoz Nord à Lyon 8°.

Le présent marché est un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter de sa notification. Le marché comporte un engagement minimum de commande de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC, et maximum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC pour la durée du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 27 janvier 2012, a classé les offres et choisi celle de GNIPLUS pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de 4 ans et d'un montant minimum de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC et maximum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC pour la durée du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande concernant la coordination urbaine générale des travaux et chantiers de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz Nord à Lyon 8°, et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise GNIPLUS d'une durée ferme de 4 ans pour un montant minimum de commande de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC et maximum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC pour la durée du marché.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 605 210 - fonction 824 - opération n° 0P06O1388.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 mars 2012.